



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 19 -2015 - Séance du 26 octobre - Orale

Eglise de la Chiésaz - Préavis 12/2014

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Ce préavis, d'un montant de CHF 295'400.-, est bouclé avec un résultat final de CHF 228'046'70, soit CHF 67'353,30 en dessous de ce qui avait été prévu.

Cette économie a été réalisée suite à des choix concernant la sécurisation des accès de l'Eglise.

Nous avons, en effet, opté pour une surveillance par une société privée plutôt que d'installer un équipement onéreux, avec le risque qu'il soit vandalisé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay



Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 26 octobre 2015

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal